



Naturalisation : conditions

Par **siraprest32**, le **09/09/2013** à **16:23**

Bonjour,

Je suis nouvelle sur ce forum sur lequel je suis tombée par hasard en recherchant des informations sur internet. Je vous remercie grandement du temps que vous mettez à répondre bénévolement à nos questions. Je vous expose ma situation:

J'ai fait une première demande de naturalisation avec dépôt de dossier en 2010 en sous-préfecture de Saint-Denis. J'ai reçu une notification d'ajournement de 2 ans de ma demande au motif que j'avais hébergé chez moi mon époux et père de mes 2 enfants nés en France qui était en situation irrégulière. J'ai fait un premier recours où j'expliquais qu'au moment du dépôt de dossier mon époux avait déjà été régularisé, l'ajournement a quand même été maintenu sur la première raison et aussi sur le fait qu'ils ne pouvaient pas vraiment apprécier les ressources que je pouvais tirer de mon emploi (j'étais en CDI depuis quelques mois au moment de la demande). J'ai refait un recours administratif au tribunal de Nantes et je viens d'apprendre qu'il a été rejeté. Étant donné que les 2 ans d'ajournement sont passés entre-temps, je me demande si je dois refaire une demande étant donné les points suivants:

- Je suis titulaire de 2 masters acquis ici en France
- Je séjourne dans le pays depuis bientôt 8 ans
- Mes deux enfants sont nés et scolarisés ici
- Nous sommes propriétaires de notre logement principal
- Je suis dans la même entreprise depuis 3 ans et mes revenus d'alors ont augmenté.

Le hic que je verrais à ma demande et sur lequel je souhaiterais être éclaircie est le suivant: En 2011, j'ai dû témoigner au commissariat suite à l'abandon par la mère de l'enfant du fils aîné de mon mari, qui a dû l'emmener à la brigade des mineurs pour obliger la mère à venir le récupérer. Mon mari a été convoqué devant un tribunal, mais seulement en tant que témoin pour évaluer la possibilité ou non de rendre l'enfant à sa mère (mon mari n'est pas officiellement le père du petit, la mère l'ayant fait reconnaître par quelqu'un d'autre).

Pensez-vous que ce témoignage au commissariat et devant la justice puisse être un frein ou une cause de refus ? Je précise que n'avons aucune condamnation d'aucune sorte (casier judiciaire vierge) et que nous avons déménagé de Saint-Denis.

Je vous remercie d'avance et bravo pour le temps que vous prenez à éclairer des personnes sur un sujet très souvent opaque.

Bien à Vous,

F.